

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Dans les 30 jours de son entrée en fonction ou de son inscription, tout membre de la Communauté universitaire doit déclarer avoir pris connaissance du Code d'éthique, en comprendre le sens et la portée et s'engager à le respecter.

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du Code d'éthique, et au plus tard le 31 mai de chaque année, tout Cadre, étudiant, stagiaire et stagiaire postdoctoral de l'INRS doit déclarer avoir pris connaissance du Code d'éthique, en comprendre le sens et la portée et s'engager à le respecter.

Veuillez cocher la case suivante.

- Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique. Je reconnais en saisir le sens et la portée et je m'engage à le respecter.

Nom

Signature

Date